

N° 10 : Projet Pilote Régional	Accompagnement dans les territoires de l'émergence de projets collectifs de dimension agro écologique par l'accompagnement des agriculteurs et la mobilisation des multiples réseaux de conseillers
Chef de projet	Thierry Poulet/chambres d'agriculture de l'Ardèche pour la CRA - Rhône-Alpes /
Contributions aux actions de référence	100 % ARCO 1,4 " développer des projets agricoles et ruraux dans les territoires à forts enjeux" Mais possiblement et indirectement ARCO 2.1/3.2/3.3/3.5/4.2...
Contribution aux priorités thématiques	Prioritairement thématique 1 "anticipation et adaptation aux dynamiques globales de changement" (70%) Possiblement thèmes 2. 3 et 4 (10% chacun)

Contexte	<p>La Région Rhône-Alpes est marquée par une forte territorialité.</p> <p>Région à contraintes géomorphologiques et climatiques variées, Rhône-Alpes est caractérisée par une forte emprise montagnarde qui découpe et structure son territoire en autant de plateaux, montagnes et vallées. Région économiquement et démographiquement attractive, Rhône-Alpes figure parmi les 6 régions françaises à plus fort taux de croissance.</p> <p>Elle attire une population d'actifs et de jeunes avec 81 % de population dans les villes, et 97% sous l'influence d'un pôle urbain.</p> <p>Pour autant, la population est très inégalement répartie ; le triangle Lyon/St Etienne/ Sillon Alpin, certains départements comme le Rhône ou la Haute Savoie ont leur population presque entièrement urbaine alors que l'Ardèche, la Drôme ou l'Ain (pour partie) conservent une forte proportion de population rurale.</p> <p>Rhône-Alpes est donc riche de sa diversité territoriale, entre urbanité, périurbanité et campagne plurielle principalement sous influence urbaine ou touristique Rhône-Alpes est également une région dotée d'un patrimoine naturel exceptionnel se traduisant par une grande diversité d'espaces remarquables.</p> <p>Enfin, sur les plans de l'organisation administrative et des démarches de développement, Rhône-Alpes a choisi depuis longtemps de territorialiser ses politiques.</p> <p>Le territoire est donc au cœur des préoccupations de développement économique, d'organisation sociale et de performance environnementale.</p> <p>L'agriculture rhônalpine est quant à elle caractérisée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une faible surface agricole utile (seule 32 % de la Région peut être utilisée par l'agriculture contre 51 % au niveau national) - un potentiel productif de plus en plus « grignoté » par l'artificialisation des terrains - une production très diversifiée, sans production dominante
----------	---

(Rhône-Alpes est la première région agricole en nombre de productions avec 9 OTEX ayant un poids économique significatif)

- un réseau dense d'entreprises de transformation agroalimentaire et notamment de nombreuses PME à dimension locale
- des produits de qualité reconnus par des mentions valorisantes la plupart appuyées sur un concept de terroirs, intégrant des dimensions environnementales et territoriales dans leurs cahiers des charges (67 AOC/AOP, 33 IGP, 43 labels rouges).

Le regard porté sur l'agriculture régionale doit être alors tout aussi singulier, original.

Le PRAD dans les ambitions affichées propose "une agriculture intégrée aux territoires", c'est à dire :

- une agriculture qui s'adapte à son contexte territorial, qui respecte son milieu, les autres activités, les autres acteurs du développement.
- une agriculture qui s'exprime et se valorise par et dans le territoire en lien avec les autres activités.
- une agriculture qui enrichit le territoire par la création de richesses économiques, sociales, environnementales et culturelles.
- une agriculture qui produit sa propre innovation dans un souci constant d'adaptation et de construction du changement.

En synthèse, Rhône-Alpes est une mosaïque de productions de terroirs et de territoires singuliers, cette richesse fait aussi sa fragilité.

On observe régulièrement des déficits de compétitivité dans les filières longues, ce handicap a été compensé par des stratégies de valorisation des produits (ou services) en particulier au travers de démarches de qualité (vin, fromage par exemple), la valorisation de la proximité des consommateurs (circuits courts) ou la recherche de valeur ajoutée (valorisation des ressources territoriales locales).

Face à ces enjeux, et très spécifiquement à Rhône-Alpes, les chambres d'Agriculture ont déployé depuis près de 20 ans des stratégies d'accompagnement qui reposent avant tout sur l'appui aux projets initiés localement par les partenaires : agriculteurs, entreprises d'aval, collectivités (Pays, départements, Région, PNR etc...).

De l'idée « d'un homme à un endroit » à la réalisation d'un projet collectif concret et viable, les étapes sont nombreuses : formalisation, constitution d'un collectif projet, validation des ambitions communes et individuelles, arbitrages et décisions, structuration technique et opérationnelle du projet, demandes de financement, validations administratives etc...

L'accompagnement de cette émergence de projets s'appuie significativement sur les PRDAR (30% des enveloppes régionales). L'évaluation de cette action en 2010 en avait souligné la pertinence.

Il y a là, en substance et au travers du territoire, les ferments de l'ambition de la performance agro écologique : performance, économique sociale et environnementale.

La vocation du PPR est de soutenir cette dynamique en accroissant la dimension agro écologie et innovation des projets

	<p>tout en proposant de partager ces expériences et savoirs faire avec les acteurs économiques des territoires et les autres acteurs du développement local.</p> <p>Dans une région comme Rhône-Alpes il s'agira d'accompagner des projets territorialisés en s'appuyant sur le tissu socio-économique local avec des configurations propres à chaque territoire ou projet. Cette action sera conduite en lien étroit avec la structuration du dialogue multi-acteur organisé par les Chambres d'agriculture et objet de l'AE5.</p> <p>Enfin, à l'échelle régionale le PPR propose de consolider de manière transversale les produits, connaissances, métiers de développement liés à ces activités en associant les opérateurs de dimension régionale ou transversale que sont : Coop de France, FRCUMA, l'ARIA, l'État, la Région, Cap Rural (plateforme de développement rural en Rhône-Alpes), ARDEAR, FRPR (fédération régionale des parcs régionaux),...</p>
Finalités	<ul style="list-style-type: none"> • Créer de la richesse sur les territoires (Investissements, activités, emplois...) en favorisant l'émergence de projets de développement économiques centrés sur la valorisation des ressources et la construction de partenariats durables dans les territoires notamment par la promotion et l'organisation des nouvelles formes de développement basées sur l'émergence de collectifs de proximité (Promotion et accompagnement à la structuration de collectifs qui pourraient utiliser l'outil GIEE). • Accroître l'efficacité du développement agricole par l'amélioration et le partage des connaissances et des compétences des agents impliqués dans le développement local.
Objectifs opérationnels	<ol style="list-style-type: none"> 1. Favoriser l'émergence et l'accompagnement de projets collectifs de développement, la création et la fixation de la valeur ajoutée au niveau territorial tout en améliorant la performance sociale et environnementale des organisations. 2. Organiser la détection des innovations développées par les exploitants ou par les collectifs d'agriculteurs par une écoute attentive et sensible à cette thématique. Cet objectif sera servi en lien avec l'AE1(Recherche-Innovation-Développement) du PRDAR, en interaction régulière avec les dispositifs existants(PEP, PSDR, PEI...) et en complémentarité avec le dossier FEADER innovation des chambres d'agriculture. 3. Capitaliser et diffuser les méthodes, outils résultats en lien avec les projets pour mettre en réseau les opérateurs régionaux de l'appui aux projets collectifs. Il s'agira d'inventorier, mutualiser (partager) et valoriser les projets, méthodes et concepts innovants de développement agricole à l'échelon régional
Indicateurs de résultats	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de groupes accompagnés sur la triple performance : T0= sera évalué en 2015/ /Taux de renouvellement en T1 et T2 -Nombre d'agriculteurs concernés/T0 sera évalué en 2015/T1/T2 -Cartographie des dynamiques de projets, et de leur évolution 2. Nombre d'innovations identifiées et répertoriées par les agents des chambres impliqués dans l'action inscrits dans une base de données régionale – nombre de fiches descriptives. T0=0/T1/T2

	<p>3. nombre de structures différentes participant aux journées régionales de l'innovation territoriale organisées dans le cadre de cette action (évaluateur du décloisonnement) : 2017 / 2019</p>
Cibles	<p>On distingue deux cibles pour le PPR :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les agriculteurs dans les territoires pour l'émergence de projets en qui au-delà de l'amélioration de la valeur ajoutée produite localement mobiliseront l'amélioration des pratiques agronomiques, l'intensification écologique, et concourront à l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs.- L'ensemble des conseillers et leur encadrement impliqués dans l'émergence de projets dans les territoires quel que soit le réseau ou la structures dont ils sont issus.

<p>Contenu du projet</p>	<p>. <u>Tâche 1</u> : Favoriser l'émergence de projets collectifs de développement et la création de valeur ajoutée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser les conditions de la détection des idées par une écoute structurée du territoire, • Favoriser les réponses collectives aux besoins, difficultés ou envies exprimés par les agriculteurs <ul style="list-style-type: none"> - Encourager, créer et faire vivre des collectifs ou groupes porteurs des initiatives et des projets - intégrer aux projets les plus-values potentielles de l'agro-écologie dans ses différentes dimensions agronomiques incluant les économies d'énergie et la production d'énergie renouvelable. - Les structurer dans leur fonctionnement et vérifier leur cohésion • Organiser et structurer les projets <ul style="list-style-type: none"> - définir les outils, méthodes et enchaînement d'actions nécessaires à la réalisation des projets - promouvoir les réflexions basées sur la recherche de la multi-performance et la contractualisation amont aval en lien avec les opérateurs économiques locaux, - mobiliser les moyens (spécialistes thématiques internes ou externes) nécessaires à la structuration des projets - mobiliser les financements nécessaires à leur concrétisation <p><u>Tâche 2</u> : Sensibiliser les équipes professionnelles et techniques à la question de l'agro-écologie et de l'innovation par des actions de communication et - ou de formation.</p> <p><u>Tâche 3</u> : Inciter à la détection innovations ascendantes Mobiliser les équipes techniques pour identifier l'innovation expérimentée sur le terrain par les agriculteurs ou collectifs d'agriculteurs. Assurer une collecte régulière des initiatives innovantes par la remontée de fiches descriptives susceptibles d'être partagées localement et régionalement. Cette dernière action s'organiserà en lien avec le Référent Régional Innovation; en articulation avec l'action élémentaire AE1 du PRDAR, et en interaction régulière avec les autres dispositifs d'expérimentation et d'innovation (PEP,PSDR,PEI...)</p> <p><u>Tâche 4</u> : Inventorier, mutualiser et valoriser les méthodes et concepts innovants de développement agricole à l'échelon régional</p> <p>Diffuser ces connaissances au travers de documents formalisés des « expériences exemplaires » et organiser des journées régionales de l'innovation territoriale en 2017 et 2019.</p> <p>Organiser la mise en réseaux des équipes professionnelles en charge de la thématique « territoire », de l'encadrement et des agents (groupe métier), pour stimuler la créativité et la promotion de l'innovation dans les territoires ruraux.</p>
<p>Indicateurs de réalisation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Journées de sensibilisation et formation (1 /1 par an) 2. Création d'une base de données (O/N). 3. Création et mise à disposition d'une fiche descriptive destinée à l'alimentation de la base de données (O/N) 4. Réalisation de journées régionales pluri-acteurs (2)

Productions prévues	Les projets initiés ou conduits localement sont autant de « productions » de l'action PPR la formalisation d'éléments descriptifs permettra la constitution d'un référentiel régional partagé et serviront de base aux échanges d'expérience.
Communication et diffusion des résultats	Chaque groupe projet portera sa propre dynamique de développement et de communication locale. Au plan régional il sera rendu compte annuellement de l'avancée des projets dans les territoires (en particulier au cours du comité de pilotage du PPR). Pour le PPR dans sa dimension régionale (Tâche 4), la communication diffusion des résultats relèvera des journées régionales qui ont vocation à être multi partenariales.
Réalisateur	Chambres d'agriculture de Rhône-Alpes pour un montant supérieur à 330 K€ par an (11% du PRDAR en Région)
Partenaires	L'émergence et la conduite de projets dans les territoires s'appuie sur les contextes socioéconomiques locaux. Les partenariats sont construits au cas par cas selon la nature et l'ambition du projet. La description « à priori » de ces partenariats est impossible. Suivant les problématiques rencontrées il pourront rechercher des appuis de la R&D en Région, de l'enseignement (professionnel ou agricole), d'entreprises d'aval. , Au plan propre du Projet Pilote Régional qui par nature est transversal aux nombreux projets locaux le partenariat (à l'image du Comité de pilotage du projet) est ouvert aux acteurs de dimension régionale et d'intérêt général du développement rural en Rhône-Alpes
Modalités de pilotage	Chacun des projets locaux disposera de sa gouvernance propre et sera organisé en fonction du projet et de son état d'avancement. À l'émergence la formalisation est souvent limitée, la structuration juridique du projet intervient le plus souvent en phase de lancement effectif du projet. Pour la conduite du PPR, que l'on peut considérer comme un méta projet à l'échelon régional, un groupe de travail sera constitué, dédié au suivi technique de l'opération Il sera animé par le pilote de l'action Il sera rendu compte de l'activité du Projet Pilote Régional au COREDEF élargi aux acteurs du développement rural (Plateforme de développement rural en Rhône-Alpes , Fédération des PNR, ARDEAR, ARIA...). Cette instance élargie constituera le Comité de Pilotage de l'action Elle se réunira au moins une fois par an pendant la durée du programme. L'engagement financier des moyens des chambres d'agriculture relève par nature au bureau de la Chambre Régionale d'Agriculture
Contribution à l'innovation	Action contribuant au repérage, au porter à connaissance et à la diffusion des innovations relatives à la valorisation des ressources territoriales par l'agriculture. Au-delà des innovations techniques ou technologiques, recensées par ailleurs, une vigilance toute particulière sera portée sur les dimensions sociologique, collective, économique, multifonctionnelle ou organisationnelle de ces nouvelles pratiques Par sa contribution au décloisonnement des intervenants cette action

	contribuera à la diffusion de l'innovation.
--	---

Moyens consacrés à l'action en **2015**

Moyens humains	ETP 2015 8,72 financements CasDAR 589 K€
Moyens financiers	Coût total / 753 298 EUROS PREVISIONNELS et montant des crédits CASDAR prévus/ 458 985 En complément des moyens CasDAR affectés à la réalisation de l'action les fonds FEADER (appel à projet de la mesure 1-2) seront mobilisés pour le financement des supports de de diffusion et journées thématiques organisées au titre de la tâche 3 du projet. Ces crédits pourront bénéficier aux intervenants et organisateurs des journées régionales.